

PAR COURRIEL

Montréal, le 20 mai 2026

OBJET : En réponse à votre demande d'accès à l'information du 29 avril 2026

La présente est en réponse à votre demande d'accès à l'information reçue par l'Institut de Cardiologie de Montréal (ICM) via Santé Québec le 29 avril dernier par courriel afin d'obtenir les renseignements suivants, en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* :

1. Le budget accordé annuellement entre 2020 et 2026 pour le développement de la pratique professionnelle des personnes salariées par établissement pour la catégorie 4 tel que stipulé à l'article 31,01 de la convention collective de la catégorie 4;

Vous trouverez en pièce jointe de la présente, les données demandées. Veuillez prendre note toutefois que l'article 31.03 a été ajouté à partir de la convention collective APTS 2021-2023. C'est pourquoi il n'y a aucun budget inscrit pour l'année 2020-2021. De plus, pour l'année 2021-2022, étant donné que la convention collective a été signée le 30 janvier 2022, le budget accordé a été de 5 643\$, correspondant à 61 jours restant de l'année, soit du 30 janvier 2022 au 31 mars 2022.

2. Les dépenses réelles annuelles entre 2020 et 2026 pour des activités de développement de la pratique professionnelle des personnes salariées par établissements pour la catégorie 4.

Vous trouverez en pièce jointe de la présente, les données demandées.

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., C.A-2.1*, vous disposez d'un délai de 30 jours pour demander la révision de cette réponse auprès de la Commission d'accès à l'information dont voici les coordonnées:

COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION
2045, rue Stanley, bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4

Veuillez recevoir, nos plus cordiales salutations.



Chantal Robert
Directrice des ressources humaines et des affaires juridiques
Responsable des demandes d'accès à l'information

p.j. (1)